

# DÉFENDONS NOS DROITS COLLECTIFS : FORMATION, QUALIFICATION, SALAIRE !

**La réforme de la formation professionnelle du gouvernement Macron affiche la volonté de simplifier l'accès à la formation. En réalité, le gouvernement convertit les obligations actuelles des entreprises en droits individuels sans garanties collectives. Cette transformation aboutit à rendre chaque salarié-e responsable de son « employabilité » et à en dédouaner le patronat. La voie est ouverte à la transformation du compte personnel de formation (le CPF) en « chèque formation », c'est-à-dire au financement par l'individu de tout ou partie de sa formation.**

**A**u programme, concurrence et marchandisation, avec l'ouverture totale de la formation aux officines commerciales.

La CGT avait déjà dénoncé cette tendance lors de la réforme de 2014 : la logique d'individualisation lancée par la création du CPF, articulée avec la baisse de l'obligation légale de financement de la formation professionnelle, ouvrait la voie à un démantèlement du système construit en 1971.

La volonté de développer le « tout apprentissage » au détriment du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire montre que l'objectif du gou-

vernement n'est pas de proposer la formation professionnelle la plus efficace, mais celle qui lui coûterait le moins cher.

Cette réforme complète les réformes régressives en matière de droit du travail et de droits sociaux. Le fil conducteur est, en langage patronal, la baisse du « coût du travail ». La méthode : toujours plus d'exonérations des cotisations sociales.

Pour nous, salarié-e-s, cette baisse continue du salaire socialisé nous renvoie à notre seule responsabilité face aux aléas de la vie (tant en matière de santé, de chômage, que d'évolution et de reconversion professionnelle).



# DÉCENTRALISATION = CASSE DU SERVICE PUBLIC

La décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage ne date pas d'aujourd'hui. Les régions sont compétentes depuis 1983. Une évolution importante arrive en 2004 (entrée effective en 2008 pour l'Afpa) : le financement de la formation passe de la subvention à la mise en concurrence par appel d'offres. Se concurrencent ainsi les organismes privés et publics dans un « combat » souvent mortifère. La loi de mars 2014 renforce encore les compétences des régions pour organiser la politique de la formation professionnelle pour tous les publics (jeunes et

adultes). Les régions, avec le patronat et certains syndicats de salarié·e·s, ont ainsi la possibilité de libéraliser la formation professionnelle au seul profit des besoins immédiats d'entreprises sur leurs territoires, prônant par exemple comme voie royale l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire, finançant des formations non diplômantes ou non certifiantes sous prétexte d'une meilleure employabilité de la personne formée. Pour les salarié·e·s, cela veut dire concrètement perte des repères collectifs garantis par l'État et donc risque d'individualisation des salaires.

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) CONTRE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

La CGT a porté la création d'un compte personnel de la formation professionnelle (CPF) ambitieux dans le cadre d'une formation tout au long de la vie. Hélas on est loin de cet objectif. Depuis 2014, les gouvernements successifs externalisent cette formation hors entreprise en faisant porter la responsabilité de leur employabilité aux seul·e·s salarié·e·s. L'entreprise contribue de moins en moins à ce financement, pourtant elle a toujours comme obligation de maintenir ou de développer les compétences de ses salarié·e·s. De

plus, la nouvelle réforme annonce la disparition du CIF, seul dispositif permettant à ces dernier·e·s de pouvoir, grâce à une formation qualifiante et/ou diplômante de 1200 heures, se reconverter sans intervention possible de l'employeur sur le choix ou le contenu de la formation. La CGT s'oppose à cette disparition du CIF au profit du CPF (150 heures) et au passage des formations en dehors du temps de travail. Pour plus de formation, il faudrait l'aval de l'employeur·euse, ce qui est source d'inégalités !

## POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES !

Accéder à une formation qualifiante, gratuite et rémunérée, à n'importe quel moment de sa vie professionnelle, doit être un droit garanti par l'accès à un grand service public de formation. Aujourd'hui, le statut de la personne (en emploi, au chômage) facilite ou empêche l'accès à la formation. L'égalité d'accès et de traitement ne peut être garantie que par le service public et non par des pratiques mar-

chandés. Il existe des organismes historiques tels que le Cnam ou l'Afpa et les Greta qui ont permis la promotion sociale de millions de salarié·e·s. Mais l'actuelle mise en concurrence entre ces organismes est funeste pour tout le secteur. Pour la FERC, il est urgent de mettre en place un service public de formation professionnelle des adultes présent sur tout le territoire regroupant Afpa, Cnam, Greta, Sufa.

# QUALIFICATIONS CONTRE COMPÉTENCES

La vision gouvernementale de la « formation tout au long de la vie » est la même que celle du patronat : déréguler et individualiser, en cassant les cadres et repères collectifs.

En remplaçant les qualifications par les compétences, c'est l'ensemble des outils qui font sens et permettent aux salarié-e-s de se reconnaître et de se défendre collectivement au sein d'un champ professionnel et d'un métier qui disparaissent. Cela remet en cause les contenus des diplômes, leur qualité et leur caractère national. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut comprendre la volonté de remettre en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire.

Pour remplacer les diplômes, le patronat veut imposer les certificats de qualification professionnelle et les blocs de compétences dont il définira lui-même les contenus.

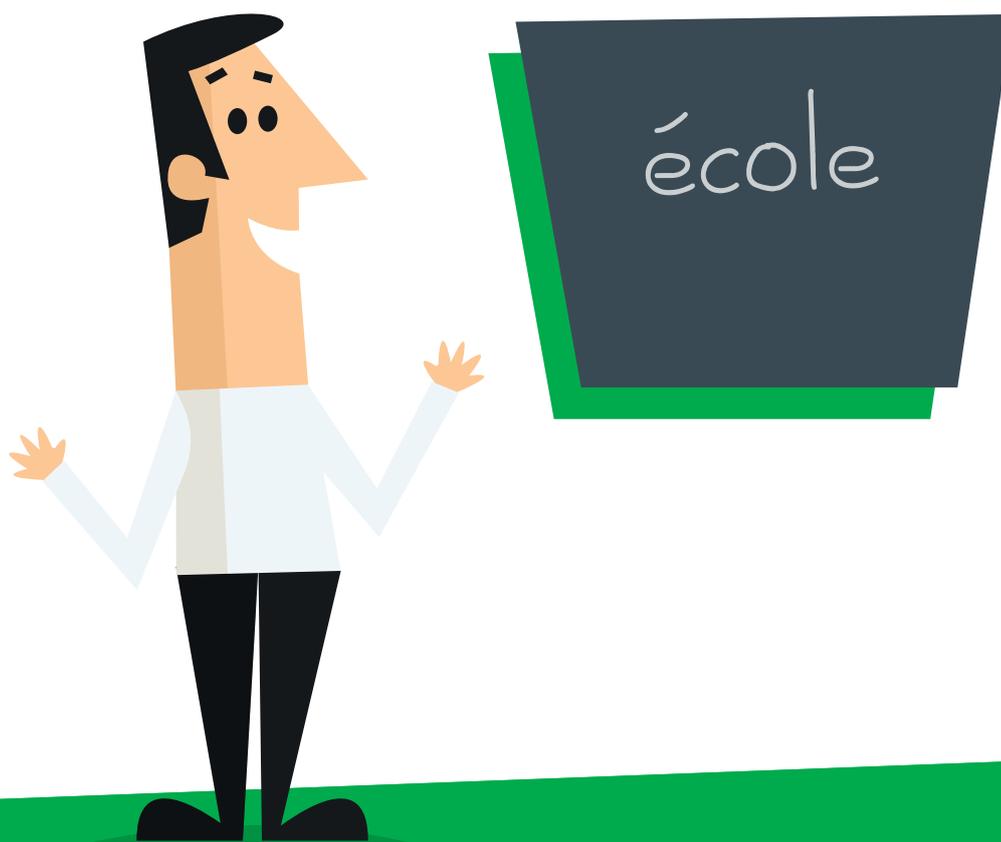
Globalement, les récentes réformes de la formation professionnelle tout au long de la vie organisent la formation sous le seul angle de l'emploi, au prétexte que la formation permettrait de réduire le chômage. Or la formation ne crée pas l'emploi. L'objectif réel est de servir les seuls intérêts du patronat et de renvoyer à l'individu la charge de son « employabilité ».

## NON AU TOUT APPRENTISSAGE!

Le gouvernement place les entreprises au cœur du nouveau système afin qu'elles proposent davantage d'offres d'apprentissage. Il veut réformer ce dernier afin qu'il prépare à des diplômes et des titres adaptés répondant à des besoins actuels et futurs de recrutement (des entreprises). Cela induit une réforme de la taxe d'apprentissage et des aides à l'apprentissage pour qu'elles soient orientées vers les besoins à court et moyen terme des entreprises. La voie de l'apprentissage est de fait privilégiée, en mettant en perspective la fusion du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation. Non à l'apprentissage tout au long de la vie !

Bref, ce ne sont ni les besoins des jeunes et de leurs familles, ni les besoins de l'économie nationale en termes d'élévation des niveaux de qualification qui sont mis en avant. Les campagnes idéologiques successives font de l'apprentissage la solution miracle pour lutter contre le chômage... Mais la formation ne crée pas l'emploi ! La réforme tend à vouloir faire de l'apprenti un pion et non plus un jeune en formation... Il est bon de rappeler aussi que le système dual allemand, présenté comme un modèle, est traversé là-bas par une remise en cause.

Dans ce contexte d'accélération du libéralisme, la CGT milite pour un droit à la formation professionnelle tout au

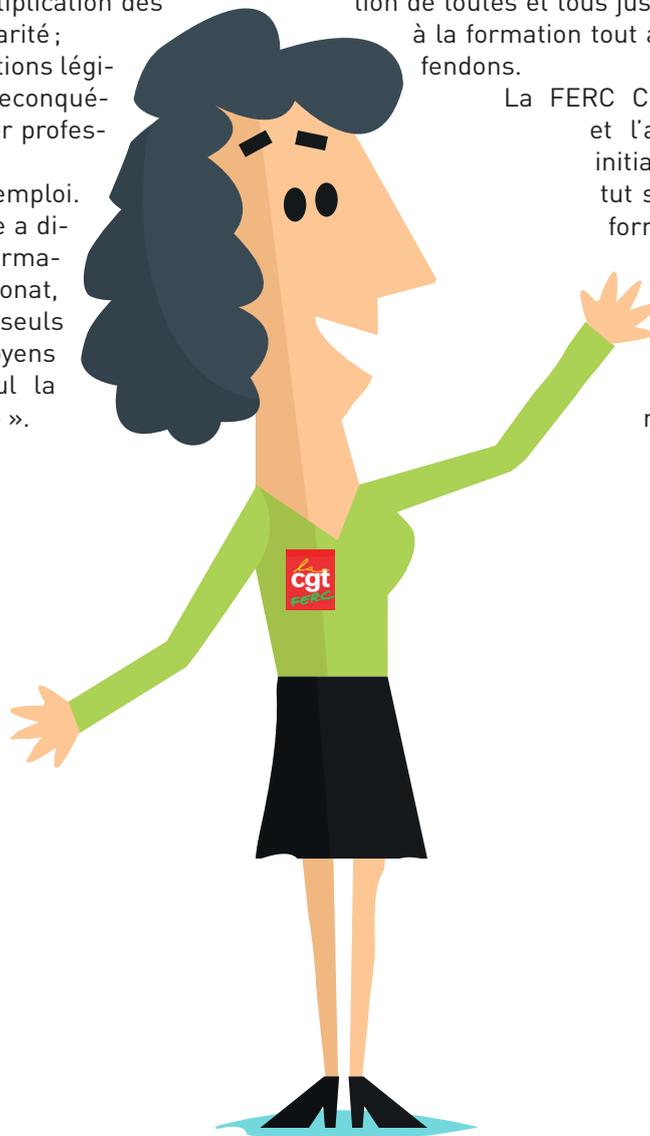


long de la vie qui permette de sécuriser réellement les personnes tout au long des étapes successives de leur parcours professionnel.

Cet objectif de transformation sociale est rendu encore plus indispensable :

- pour affronter les mutations technologiques, économiques et/ou environnementales qui traversent tous les métiers ;
- pour lutter contre le développement de l'insécurité professionnelle et la multiplication des formes nouvelles de précarité ;
- pour répondre aux aspirations légitimes des salarié·e·s de reconquérir leur travail et d'évoluer professionnellement.

La formation ne crée pas l'emploi. Alors que la dernière réforme a diminué le financement de la formation professionnelle, le patronat, avec l'objectif de servir ses seuls intérêts, met en place les moyens de renvoyer à l'individu seul la charge de son « employabilité ».



Le contrat d'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale et sa finalité n'est pas la production mais la formation. Le contrat d'apprentissage doit viser l'accès aux diplômes et titres professionnels nationaux.

La FERC CGT est attachée à une formation professionnelle initiale de qualité. La voie professionnelle du lycée sous statut scolaire est une des trois voies de formation du lycée, elle contribue à la perspective d'une scolarisation de toutes et tous jusqu'à 18 ans. C'est le préalable à la formation tout au long de la vie que nous défendons.

La FERC CGT défend le développement et l'amélioration de la formation initiale professionnelle sous statut scolaire et un continuum de la formation tout au long de la vie.

L'accès à la formation doit être gratuit et, pendant la formation, la personne doit avoir une rémunération qui lui permette de vivre dignement.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Renvoyer à : Ferc-CGT 263 rue de Paris - case 544 - 93515 Montreuil